



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
**des Vallées de la Brayе
et de l'Anille**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260420-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260420

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

	<u>Étaient Présents :</u>
Date de convocation 17 avril 2026	Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants .
Nombre de conseillers En exercice 41 Présents 38 Votants 41	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : SYNDICAT MIXTE SARTHE NUMERIQUE
ELECTION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5212-7 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille ;
- Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert Sarthe Numérique en date du 13 novembre 2025,

La Présidente expose que le conseil communautaire doit procéder à l'élection de ses délégués au comité syndical du syndicat mixte Sarthe Numérique, conformément aux dispositions de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Elle rappelle que la CCVBA membre du syndicat est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Les suppléants sont élus dans les mêmes conditions au comité syndical que les titulaires.

La Présidente rappelle enfin que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au scrutin secret aux nominations des délégués.

Elle rappelle ensuite que pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres.

Elle rappelle enfin, que le syndicat créé en 2025, regroupe le Conseil Départemental de la Sarthe, la Communauté Urbaine Le Mans Métropole et 15 Communautés de communes. Parmi ses missions, figure le déploiement d'un réseau public de communications électroniques performant, permettant à chaque Sarthois d'accéder aux usages numériques (dématérialisation, télétravail...). Grâce à la délégation de service, Sarthe Numérique a supervisé le déploiement de fibre optique hors zone AMII : depuis fin 2022, 100% de la Sarthe (hors Le Mans, Allonnes, Arnage, Coulaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Mulsanne, Rouillon, Sargé-lès-le-Mans, Yvré-l'Évêque Sablé-sur-Sarthe, Arçonnay, Champfleur et Saint-Paterne-Le Chevain) est raccordable au Très Haut Débit.

Sarthe Numérique est actuellement engagé dans le développement des usages numériques, et souhaite tirer le meilleur parti des infrastructures déployées depuis deux décennies. Plusieurs projets au service des particuliers, des entreprises et des collectivités locales, sont ainsi portés par le Syndicat mixte, comme l'internet des objets ou la construction d'un Data Center.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

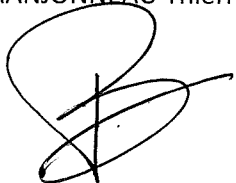
- **DECIDE** de ne pas recourir au scrutin secret,
- **ELIT à main levée** les représentants de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte Sarthe Numérique :

POTAGE Jean-Paul	Titulaire
NICOLAY Christophe	Titulaire
LELONG Françoise	Suppléant
DUBOIS Virginie	Suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,

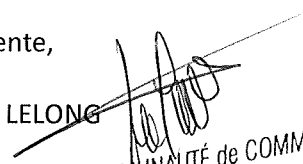
BRANJONNEAU Thierry



Saint Calais, le 28 avril 2026

La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS